

Séminaire théorique

« La gouvernance des entreprises à l'ère de la judiciarisation de la RSE »

Présidé par Michael Bilukidi et Jeannart Stevy Dibala Pambou

Sous la supervision de
Professeure Corinne Gendron
Professeure Stéphanie Yates
Professeure Alice Friser

Les Cahiers du CRSDD □ collection recherche

No 02-2025

Table des matières

I. Présentation du séminaire	3
II. Lectures proposées.....	4
III. Résumés critiques.....	6
<input type="checkbox"/> Résumé critique 1 - Par Axelle Ferrant.....	6
<input type="checkbox"/> Résumé critique 2 - Par Anne-Lise Koessler	9
<input type="checkbox"/> Résumé critique 3 – Par Rachida Bouhid, M.Sc., MGP, PCGA	11
<input type="checkbox"/> Résumé critique 4 – Par Jeannart Stevy Dibala Pambou.....	17
<input type="checkbox"/> Résumé critique 5 – Par Michael Bilukidi.....	21
<input type="checkbox"/> Résumé critique 6 – Marlene Moreno Rabanal	25

I. Présentation du séminaire

Longtemps considérée comme une démarche volontaire, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) connaît aujourd'hui une transformation profonde sous l'effet de la judiciarisation. En effet, le paysage de la RSE est en pleine mutation. Cessant d'être uniquement une forme de philanthropie volontaire, la RSE est de plus en plus soumise à un contrôle judiciaire, particulièrement dans les industries extractives et énergétiques. Ce qui relevait autrefois du *soft law*, incarné par des principes directeurs et des engagements non contraignants, tend aujourd'hui à s'inscrire dans des obligations juridiques formelles, faisant basculer la RSE dans le *hard law*. Face aux défis climatiques, aux atteintes aux droits humains et aux préoccupations sociales, les entreprises ne peuvent plus se contenter d'afficher des engagements symboliques (le *greenwashing*) : elles doivent désormais répondre devant les tribunaux de leurs choix et de leurs impacts. Ce basculement vers une « RSE judiciarisée » présente à la fois des défis et des opportunités pour la gouvernance d'entreprise. Ce séminaire propose d'explorer cette évolution à travers deux axes principaux :

- **Stratégies de responsabilité sociale dans les entreprises pétrolières et extractives**

Secteurs parmi les plus exposés aux critiques en matière de droits humains et d'impact environnemental, les industries pétrolières et extractives sont au cœur des controverses sur la RSE. Dans un contexte où les réglementations se durcissent et où les litiges se multiplient, quelles stratégies adoptent ces entreprises pour gérer les externalités socio-environnementales de leurs activités ?

À ce titre, les articles sélectionnés traitent de (1) l'évolution de la définition de la RSE, passant de modèles philanthropiques traditionnels à une responsabilité sociale et environnementale plus large; (2) de la pertinence et l'implication des parties prenantes (communautés locales, investisseurs, gouvernements, ONG) et la mise en place de stratégies d'engagement efficaces; (3) de l'intégration des facteurs ESG dans les stratégies et les évaluations des risques; (4) des études de cas, analysant les stratégies RSE d'entreprises spécifiques dans différents contextes géographiques, en tenant compte des cadres juridiques locaux et internationaux; et (5) une analyse comparative, examinant les différences de pratiques RSE selon les juridictions et les environnements réglementaires, en notant l'influence des facteurs culturels et politiques.

- **Devoir de vigilance, *Duty of care*, *Alien Tort Statute* et *Due diligence* : vers une responsabilité juridique accrue ?**

La judiciarisation de la RSE s'incarne dans des cadres juridiques dont le degré de contrainte varie d'une juridiction à une autre : le devoir de *vigilance français*, le *Duty of Care* britannique, l'*Alien Tort Statute* américaine et la *due diligence* canadienne inspirée de la pratique internationale, font l'objet de notre observation. Autrefois perçus comme des principes d'éthique des affaires, ces mécanismes deviennent des outils d'engagement de la responsabilité des entreprises devant les juges. Quels sont leurs points communs et leurs divergences ? Comment influencent-ils la gouvernance des entreprises multinationales, la chaîne d'approvisionnement y compris leurs obligations envers leurs filiales et sous-traitants ?

II. Lectures proposées

(Si vous rencontrez des difficultés pour télécharger un texte, n'hésitez pas à nous revenir.)

A. Stratégies de responsabilité sociale dans les entreprises pétrolières et extractives

Angela, M., et al. (2021). Recent trends in corporate social responsibilities in Nigeria-A case study of major oil firms in the Niger delta region. *Scientific African*, 13, e00928.

<https://doi.org/10.1016/j.sciaf.2021.e00928>

Basu, P. K., et al. (2015). Mining operations and corporate social responsibility: A case study of a large gold mine in regional Australia. *The Extractive Industries and Society*, 2(3), 531-539.

<https://doi.org/10.1016/j.exis.2015.03.002>

Dong, S., et al. (2014). Salient stakeholders in corporate social responsibility reporting by Chinese mining and minerals companies. *Journal of Cleaner Production*, 84, 59-69.

<https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2014.01.012>

Hassan, Q. M., et al. (2023). Regulating corporate social responsibility in energy and extractive industries: The case of international oil companies in a developing country. *Resources Policy*, 83, 103607.

<https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2023.103607>

Kirat, M. (2015). Corporate social responsibility in the oil and gas industry in Qatar perceptions and practices. *Public Relations Review*, 41(4), 438-446. <https://doi.org/10.1016/j.pubrev.2015.07.001>

Kolomiets, O. (2021). Responsabilité sociale des compagnies minières et Peuples autochtones de la Tchoukotka. *études inuit studies*, 45(1/2), 365-392. <https://www.jstor.org/stable/27136430>

Kotilainen, J., et al. (2015). Corporate social responsibility of mining companies in Kyrgyzstan and Tajikistan. *Resources Policy*, 45, 202-209. <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2015.06.001>

Lamb, S., et al. (2017). The evolving role of CSR in international development: Evidence from Canadian extractive companies' involvement in community health initiatives in low-income countries. *The Extractive Industries and Society*, 4(3), 614-621. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2017.05.011>

Porcher, S., et Porcher, T. (2012). RSE, parties prenantes et événements rares: le cas de deux marées noires. *La Revue des Sciences de Gestion*, 253(1), 115-123. https://shs.cairn.info/article/RSG_253_0115

Yousefian, M., et al. (2023). Corporate social responsibility and economic growth in the mining industry. *The Extractive Industries and Society*, 13, 101226. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2023.101226>

B. Devoir de vigilance, *Duty of care*, Alien Tort Statute et Due diligence : vers une responsabilité juridique accrue ?

D'Ambrosio, L. (2020). Le devoir de vigilance: une innovation juridique entre continuités et ruptures. *Droit et société*, 106(3), 633-647. <https://doi.org/10.3917/drs1.106.0633>

Mastaki, G. A., et al. (2024). Le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité: quel avenir avec la CS3D? <https://hal.science/hal-04577023/>

Parance, B., et al. (2018). Regards croisés sur le devoir de vigilance et le duty of care. *Journal du droit international (Clunet)*, 1. <https://urlr.me/gvWRhQ>

Teitel, R. (2005). L'«alien tort» et l'état de droit mondial. *Revue internationale des sciences sociales*(3), 597-607. <https://doi.org/10.3917/riss.185.0597>

Sachs, T., et Tricot, J. (2020). La loi sur le devoir de vigilance: un modèle pour (re) penser la responsabilité des entreprises. *Droit et société*, 106(3), 683-698. <https://doi.org/10.3917/drs1.106.0683>

Tchotourian, I. (2020a). « Critiques de la doctrine du forum non conveniens » dans *Forum Non Conveniens, Une Impasse Pour La Responsabilité Sociale Des Entreprises?*, (Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2020) 99. <https://doi.org/10.2307/j.ctv1h0p2k0.13>

Tchotourian, I. (2020b). *Forum non conveniens, une impasse pour la responsabilité sociale des entreprises?* Presses de l'Université Laval. <https://doi.org/10.2307/j.ctv1h0p2k0.9>

Fleury, T. C. (2013). L'arrêt de la Cour suprême des Etats-Unis du 17 avril 2013, *Kiobel et al. v. Royal Dutch Petroleum Co. et al.*: Présomption contre l'extraterritorialité de la compétence juridictionnelle nationale en matière de violations du droit international. *Annuaire Français de Droit International*, 59(1), 17-42. <https://doi.org/10.3406/afdi.2013.4807>

III. Résumés critiques

- *Résumé critique 1 - Par Axelle Ferrant*

Kirat, M. (2015). Corporate social responsibility in the oil and gas industry in Qatar perceptions and practices. *Public Relations Review*, 41(4), 438–446. <https://doi.org/10.1016/j.pubrev.2015.07.001>

Par Axelle Ferrant

Question

La question centrale de l'article est : comment les compagnies pétrolières et gazières du Qatar définissent la RSE et quelles activités de RSE mènent-elles ? Contrairement à ce que suggère le titre de l'article, il n'aborde pas en tant que telles les perceptions des entreprises pétrolières et gazières du Qatar envers la RSE.

Réponse

Les entreprises pétrolières et gazières du Qatar définissent la RSE essentiellement comme un outil marketing et de communication, mettant beaucoup d'énergie à publiciser toutes leurs activités RSE plutôt qu'à définir des stratégies RSE visant un véritable engagement éthique ou une volonté d'améliorer la société locale. Les entreprises étudiées s'engagent dans des activités de RSE axées uniquement sur certains domaines (la santé, le sport, l'éducation et l'environnement), tout en négligeant d'autres domaines (les droits de l'homme, les droits du travail, les conditions de travail, les mesures de lutte contre la corruption).

Argumentaire

L'auteur explique que, depuis le début des années 2000 (soit dix ans avant la publication de l'article), une attention croissante est donnée à la RSE au Qatar. Dans le sillon du développement rapide du pays, l'État qatari s'engage dans différentes initiatives RSE au niveau international. Le Qatar présente quelques particularités : c'est un des pays les plus riches au monde, avec un taux de chômage extrêmement bas, un nombre très élevé de travailleurs expatriés et une forte dépendance à une ressource limitée (pétrole et gaz naturel). Dans ce contexte, le rôle des entreprises qataries, particulièrement pétrolières et gazières, dans le développement des communautés sur le long terme est crucial.

Malgré la mise en place progressive d'activités de RSE, l'auteur souligne que de gros efforts restent à faire pour assurer l'implantation effective d'une stratégie RSE au Qatar. Il base les résultats de son étude sur 24 entrevues menées auprès de gestionnaires et d'employés de quatre entreprises pétrolières et gazières qataries (l'auteur exclut les multinationales opérant au Qatar) ainsi que l'analyse des sites internet de ces entreprises.

L'auteur démontre que les entreprises étudiées utilisent la RSE pour se donner une bonne image et maintenir une bonne réputation, plutôt que pour poursuivre un réel objectif de favoriser le développement des communautés. Elles n'investissent pas dans la recherche ni dans le suivi des initiatives de RSE, ce qui ne leur permet pas de développer et d'améliorer des programmes RSE pertinents. Par ailleurs, elles couvrent toujours les mêmes domaines d'activités de RSE année après année (sports, éducation, santé et environnement) tandis que d'autres domaines sont totalement négligés (droits humains, sécurité au travail, lutte contre la corruption). Très opaques sur leur budget et leurs ressources RSE, ces entreprises accordent une grande attention à la couverture de leurs activités de RSE par leurs propres médias (sites web, réseaux sociaux) et par les médias conventionnels.

L'auteur conclut en suggérant une série de changements à apporter pour pallier les limites qu'il soulève précédemment : encadrer légalement les stratégies de RSE ; créer des départements dédiés à la RSE ; investir dans la recherche pour mettre sur pied des initiatives ciblées qui répondent aux besoins des communautés locales ; assurer un suivi des activités RSE ; etc.

Contribution

L'article de Kirat apporte une contribution à la littérature sur la RSE dans le contexte du Golfe Persique.

Utilité

L'article est utile pour les chercheurs, les professionnels de la RSE et les décideurs politiques qui souhaitent mieux comprendre les dynamiques de la RSE dans les industries extractives au Qatar. Il fournit des propositions pratiques sur la manière dont les entreprises peuvent mieux intégrer la RSE dans leurs stratégies.

Critique

L'article offre un aperçu intéressant sur les pratiques de la RSE dans l'industrie pétrolière et gazière du Qatar. Il présente toutefois quelques limites. Tout d'abord, l'article ne traite pas vraiment des « perceptions de la RSE », malgré ce que suggère son titre. Il s'intéresse plutôt à la manière dont les entreprises opérationnalisent les activités de RSE, de manière très large. Les résultats sont présentés de façon sommaire et assez superficielle. Le texte gagnerait à contenir moins de redites.

Par ailleurs, l'auteur aurait gagné à situer son étude dans le contexte plus large de la crise climatique et de la remise en cause profonde de l'industrie gazière et pétrolière. Si l'auteur mentionne que des critiques sont adressées à ces industries pour leur impacts environnementaux, le sujet est à peine effleuré. Il semble ainsi rater une opportunité d'ouvrir davantage le débat en proposant un texte par endroit trop lissé. Ainsi, parfois

il souligne les faiblesses des pratiques de RSE de l'industrie, alors qu'à d'autres endroits il semble noyer le poisson. Il convient toutefois de souligner l'engagement du chercheur de traiter un tel sujet dans une industrie controversée et dans un pays où la liberté d'expression est restreinte (Amnesty international, 2023).

Finalement, l'auteur mentionne dans une phrase la « malédiction des ressources » (*resource curse*), à savoir le mythe selon lequel les États riches en ressources naturelles, lorsqu'ils présentent des institutions fragiles, seraient voués au « sous-développement » (Svampa, 2011; Magrin, 2015). L'auteur ne fait que mentionner ce terme sans le définir ni le discuter outre mesure. Il aurait pourtant été intéressant d'en discuter davantage pour ouvrir une réflexion autour des rôles imbriqués de l'État et des entreprises extractives, dans des contextes politiques fragiles, lorsque l'extraction de ces ressources naturelles a des conséquences multiples et profondes sur la population de cet État.

Références

- Amnesty international. (2023). Qatar 2023. <https://www.amnesty.org/fr/location/middle-east-and-north-africa/middle-east/qatar/report-qatar/>
- Magrin, G. (2015). L'Afrique entre « malédiction des ressources » et « émergence »: Une bifurcation ? *Revue Française de Socio-Économie*, 2, 105–120. <https://doi.org/10.3917/rfse.hs1.0105>
- Svampa, M. (2011). Néo-« développementisme » extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine. *Problèmes d'Amérique latine*, 81(3), 101–127. <https://doi.org/10.3917/pal.081.0101>

- *Résumé critique 2 - Par Anne-Lise Koessler*

Lamb, S., Jennings, J. et Calain, P. (2017). The evolving role of CSR in international development: Evidence from Canadian extractive companies' involvement in community health initiatives in low-income countries. *The Extractive Industries and Society*, 4(3), 614-621.
<https://doi.org/10.1016/j.exis.2017.05.011>

Par Anne-Lise Koessler

Question

Est-ce que les compagnies extractivistes canadiennes internationales ont de réels impacts sur la santé des communautés locales à travers leurs objectifs de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ?

Réponse

La réponse la plus dominante est non.

Argumentaire

Les évidences que les compagnies extractivistes contribuent à la santé des communautés locales pour les pays en développement sont de l'ordre de l'anecdote. Dans les faits, le financement du secteur privé vers le secteur public est majoritairement sur une base volontaire (Campbell, 2007). L'objectif de la contribution canadienne à travers leurs objectifs RSE est principalement pour sécuriser la licence sociale pour opérer (SLO). Des 1791 compagnies extractivistes en bourse canadienne, seulement 27 ont été retenues comme donnant la transparence nécessaire à une évaluation de leurs activités RSE liées à la santé. Ces 27 entreprises sont presque toutes localisées en Afrique. Leur contribution est en grande majorité une donation unique ou, dans le secteur de la santé, un partenariat avec des organismes non gouvernementaux (ONG). Dans les faits, seulement le quart des compagnies extractivistes canadiennes dans les pays en développement ont démontrés des activités RSE liées à la santé. De plus, le manque de transparence sur les données RSE, et de mesures des impacts sur la communauté, critique leur implication sociale locale pour d'autre but que la recherche de la SLO.

Contribution

Les auteurs proposent un cadre permettant de mieux diriger et mesurer les initiatives RSE autour de la santé. Pour y arriver, ils conseillent de se baser sur les objectifs de développement durable (ODD). En effet, l'objectif trois est orienté sur la santé pour assurer des vies saines et promouvoir le bien-être. Cet objectif se décline en 13 buts (Sustainable Development Knowledge Platform, 2015) à atteindre et est mesuré en 14 principaux indicateurs (United Nations, 2015). D'ailleurs, une analyse des 27 compagnies démontre que le focus des activités est principalement sur deux buts : l'arrêt de l'épidémie du sida et la prévention de la mort des enfants en bas de cinq ans. En plus de se baser sur cet objectif, Lamb, Jennings et Calain suggèrent de suivre la déclaration de Paris sur l'efficacité (OECD, 2005) de l'aide au développement pour mesurer l'efficacité des initiatives. Elle serait mesurée selon cinq principes déclinés en sept critères et démontrée par un code de trois couleurs permettant une réponse visuelle instantanée.

Utilité

Cet article permet de mettre en perspective l'implication canadienne à l'international de la RSE, autour du sujet de la santé, dans l'industrie internationale extractiviste. En effet, pas toutes les compagnies démontrent leur implication dans les communautés locales en exposant leurs initiatives ou même en simplement démontrant qu'ils ont des objectifs RSE. De plus, le manque de mesure dans les retombées réelles ne permet pas de quantifier ou qualifier que les investissements proposés font une différence. De plus, la suggestion d'un cadre d'implantation et de mesure permet d'orienter ces compagnies et d'outiller les gouvernements pour une surveillance de l'efficacité des initiatives au sein des communautés locales.

Critique

L'article est principalement basé sur une revue littéraire. En plus de l'identification des 27 compagnies à travers une analyse des compagnies en bourse canadienne et de l'information disponible sur celles-ci, il aurait été pertinent de creuser sur les impacts réels en les retraçant dans les communautés locales. Ces impacts peuvent se voir en allant sur le site et en validant l'implication des industries avec les ONG.

Aussi, l'exclusion de certaines industries par manque de transparence de leurs données reliées à leur initiatives RSE ne permet pas de conclure que celles-ci ne sont pas impliquées. De rentrer en contact avec celles-ci pour venir valider les faits aurait ajouter à la crédibilité des conclusions.

Enfin, la solution d'offrir un cadre pour mieux diriger les initiatives des compagnies ainsi que de mesurer leur efficacité est très embryonnaires. Afin de la rendre accessible, le processus doit être ventilé et potentiellement présenté aux utilisateurs de celui-ci. Pour l'instant, le format suggéré se caractérise comme une simple idée.

Références

- Campbell, J.L. (2007). Why would corporations behave in socially responsible ways? An institutional theory of corporate social responsibility. *Acad. Manag. Rev.* 32 (3), 946–967
- OECD. (2005). Paris Declaration on Aid Effectiveness and Accra Agenda for Action. <http://www.oecd.org/dac/effectiveness/34428351.pdf>
- Sustainable Development Knowledge Platform. (2015). United Nations, Department of Economic and Social Affairs. <https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=130>
- United Nations. (2015). Indicators and a Monitoring Framework for Sustainable Development Goals: Launching a Data Revolution. Sustainable Development Solutions Network. <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2015/05/FINAL-SDSN-Indicator-Report-WEB.pdf>

- *Résumé critique 3 – Par Rachida Bouhid, M.Sc., MGP, PCGA*

Mamudu, A., Mamudu, A., Elehinafe, F., & Damilola, A. (2021). Recent trends in corporate social responsibilities in Nigeria-A case study of major oil firms in the Niger delta region. *Scientific African*, 13, e00928. <https://doi.org/10.1016/j.sciaf.2021.e00928>

Résumé par Rachida Bouhid, M.Sc., MGP, PCGA

Mars 2025

Question

L'article de Mamadu et al. (2021) explique que la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est un concept visant à intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans des activités des entreprises. Dans le contexte nigérian, la présence des multinationales pétrolières dans la région du Delta du Niger soulève de nombreuses questions quant à leur impact sur le développement des communautés locales. Cet article examine les tendances récentes en matière de RSE dans l'industrie pétrolière, les limites de ces initiatives ainsi que les recommandations pour un développement plus durable. Les auteurs ont choisi de répondre à plusieurs questions clés que voici :

(1) Quelle est la relation entre la RSE et le développement des communautés dans le contexte de l'industrie pétrolière nigériane ?

L'étude examine comment les initiatives de RSE mises en place par les compagnies pétrolières multinationales influencent le développement des communautés locales.

(2) Pourquoi, malgré l'augmentation des dépenses en RSE par les compagnies pétrolières, le développement dans la région du Delta du Niger reste limité ?

L'article analyse les lacunes des stratégies actuelles de RSE et pourquoi elles ne conduisent pas nécessairement à une amélioration significative des conditions de vie des communautés locales

(3) Quel rôle juste joue le gouvernement nigérian dans la mise en œuvre et la régulation de la RSE dans l'industrie pétrolière ?

L'étude critique le manque d'un environnement propice et de régulations efficaces de la part du gouvernement, ce qui entrave la réussite des initiatives de RSE.

(4) Quels sont les problèmes et défis majeurs rencontrés par les communautés hôtes en raison de l'exploitation pétrolières dans le Delta du Niger ?

L'article explore les tensions entre les compagnies pétrolières et les communautés locales, notamment les conflits liés à l'impact environnemental, à l'injustice sociale et aux mauvaises conditions économiques.

(5) Comment améliorer les politiques de RSE pour garantir un développement durable et prévenir les crises

environnementales dans la région ?

Enfin, l'étude formule des recommandations aux compagnies pétrolières, au gouvernement et aux communautés locales pour améliorer l'efficacité de la RSE et favoriser une meilleure coexistence entre les parties prenantes.

Réponse

L'article apporte plusieurs réponses aux questions posées. Voici les points essentiels soulevés en réponse à chacune des questions énumérées ci-dessus.

L'impact des initiatives de RSE sur le développement communautaire

Les compagnies pétrolières telles que Shell, ExxonMobil et Total ont mis en place diverses stratégies de RSE pour améliorer les conditions de vie des communautés locales. Elles ont investi dans la construction d'écoles, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et la mise en place de service de santé. Cependant, malgré ces efforts, les résultats concrets sur le développement durable restent limités. Les critiques portent notamment sur le fait que ces initiatives sont conçues de manière descendante, sans véritable implication des populations locales, ce qui réduit leur efficacité.

Les limites des initiatives de RSE

Plusieurs obstacles freinent l'impact de la RSE dans la région du Delta du Niger. D'une part, les initiatives mises en place par les compagnies pétrolières sont souvent déconnectées des réalités locales, car les communautés concernées ne sont pas pleinement impliquées dans leur conception. D'autre part, la transparence et le suivi des projets sont insuffisants, ce qui nuit à leur pertinence et à leur impact. Par ailleurs, l'absence d'une réglementation stricte permet aux entreprises d'agir sans contraintes, limitant ainsi la portée de leurs actions.

En outre, la dégradation environnementale constitue une source majeure de tension entre les entreprises et les communautés locales. La pollution des sols et des cours d'eau, les marées noires répétées et le torchage du gaz ont des conséquences dramatiques sur leur activités économiques traditionnelles, comme l'agriculture et la pêche. En réponse, certaines populations locales adoptent des comportements hostiles envers les compagnies, allant jusqu'à saboter les infrastructures pétrolières. Cette situation démontre que les initiatives de RSE actuelles ne parviennent pas à résoudre les problèmes structurels auxquels font face les communautés du Delta du Niger.

Le rôle du gouvernement dans la régulation de la RSE

Le gouvernement nigérian a un rôle crucial à jouer dans la mise en place d'un cadre favorable à la RSE. Cependant, il peine à imposer des normes environnementales strictes aux entreprises et à assurer une

redistribution équitable des revenus pétroliers. Les populations locales, qui devraient bénéficier directement de ces richesses, se retrouvent souvent exclues des retombées économiques. De plus, l'absence de sanctions dissuasives permet aux compagnies pétrolières de contourner leurs obligations en matière de développement durable. Cette inaction des autorités contribue à renforcer le climat de méfiance et d'instabilité dans la région.

Recommandations pour une RSE plus efficace

Pour que la RSE puisse jouer pleinement son rôle dans le développement durable du Delta du Niger, il est nécessaire d'adopter une approche plus inclusive et transparente. Les communautés locales doivent être consultées et impliquées à toutes les étapes des projets afin qu'ils répondent réellement à leurs besoins. Une plus grande transparence est également requise, avec la publication de rapports d'activités réguliers et la mise en place de mécanismes de surveillance indépendants.

Argumentaire

Les auteurs s'appuient sur plusieurs arguments pour répondre aux questions de recherche concernant la RSE dans l'industrie pétrolière nigérienne. Les principaux cadres d'analyse mobilisés sont :

(1) Analyse des lacunes des politiques de RSE existantes

Les auteurs examinent les stratégies mises en place par les multinationales pétrolières et constatent qu'elles suivent principalement une approche descendante (top-down). Ils montrent que ces initiatives sont souvent perçues comme des gestes philanthropiques imposés, plutôt que comme de véritables partenariats avec les communautés locales. Ils s'appuient sur l'exemple des investissements réalisés par Shell, ExxonMobil et Total, qui malgré leur ampleur, n'ont pas conduit à une amélioration significative des conditions de vie des habitants du Delta du Niger.

(2) Théorie des parties prenantes et la participation communautaires

L'article mobilise la théorie des parties prenantes pour démontrer que l'efficacité des politiques de RSE dépend largement de l'implication des communautés locales. Les auteurs soulignent que les initiatives qui réussissent le mieux sont celles qui intègrent activement les populations concernées dans la planification et l'exécution des projets. L'exemple de la Eastern Obolo Community Development Foundation (EOCDF), une initiative fondée sur la participation communautaire, est cité comme modèle plus efficace que les approches purement corporatives.

(3) Impact de la gouvernance et du cadre réglementaire

Les auteurs argumentent que le manque de régulation gouvernementale constitue un obstacle majeur à l'efficacité de la RSE. Ils mettent en évidence l'absence de lois contraignantes imposant aux compagnies

pétrolières des obligations claires en matière de développement durable et de protection environnementale. Ils citent l'exemple de l'absence de sanctions pour la pollution pétrolière et du manque de contrôle des initiatives de RSE par les autorités nigérianes.

(4) Analyse des conflits et de l'instabilité sociale

Les auteurs expliquent que la précarité persistante des communautés du Delta du Niger alimente un climat de méfiance et de conflit entre les populations locales et les compagnies pétrolières. Ils montrent que les initiatives de RSE ne suffisent pas à réduire ces tensions, en raison de leur caractère insuffisant et parfois inapproprié. Les cas de sabotages d'oléoducs et d'enlèvements de travailleurs pétroliers sont évoqués comme des conséquences directes de la frustration des habitants face à l'exploitation de leurs ressources naturelles sans bénéfices tangibles pour eux.

(5) Argument environnemental et les externalités négatives de l'exploitation pétrolière

L'étude s'appuie sur des analyses environnementales pour démontrer que les politiques de RSE ne compensent pas les dommages écologiques causés par l'industrie pétrolière. Les auteurs citent les marées noires récurrentes, la contamination des sols et des cours d'eau, ainsi que le torchage de gaz qui affecte gravement la qualité de vie des habitants. Ils insistent sur le fait que les initiatives de RSE ne peuvent être efficaces que si elles prennent en compte la restauration écologique des zones affectées.

(6) Comparaisons internationales et modèles alternatifs de RSE

Les auteurs s'appuient également sur les comparaisons avec d'autres pays où des réglementations plus strictes en matière de RSE ont permis d'obtenir de meilleurs résultats. Ils évoquent des exemples de politiques plus contraignantes en matière d'investissements sociaux dans d'autres contextes pétroliers, comme en Norvège, où les entreprises sont légalement tenues de financer des projets sociaux de grande envergure.

Contribution

L'un des apports majeurs de cette recherche est l'analyse approfondie des stratégies de RSE mises en œuvre par les grandes compagnies pétrolières au Nigeria, notamment Shell, ExxonMobil et Total. L'étude met en lumière les failles structurelles de cette initiative, soulignant qu'elles sont souvent inefficaces en raison de leur approche descendante et de leur manque d'adaptation aux besoins réels des communautés locales. Cette critique apporte une nouvelle perspective en insistant sur l'importance de la co-construction des projets de RSE avec les parties prenantes locales.

Ensuite, l'étude enrichit le débat sur la RSE en examinant la relation entre les investissements sociaux des entreprises et le développement durable des communautés. Elle démontre que malgré des dépenses accrues en RSE, la qualité de vie des populations du Delta du Niger reste largement inchangée. Cela contribue à la

littérature existante en mettant en évidence l'écart entre les objectifs déclarés des entreprises et l'impact réel de leurs initiatives.

L'article souligne également le rôle limité du gouvernement nigérian dans la régulation et l'encadrement des pratiques de RSE. Il met en évidence l'absence de lois strictes obligeant les entreprises à investir dans des programmes de développement durable de manière plus transparente et responsable. Cette analyse éclaire les implications politiques de la RSE et met en avant la nécessité d'un cadre réglementaire plus contraignant pour maximiser les bénéfices pour les populations locales.

Enfin, au-delà de la critique, l'étude propose des pistes concrètes pour améliorer l'efficacité des initiatives de RSE. Toutefois, l'un des aspects notables de cette recherche est l'attention portée aux externalités négatives de l'exploitation pétrolière. En démontrant que les programmes RSE ne parviennent pas à compenser la destruction environnementale causée par les compagnies pétrolières, l'étude met en avant la nécessité de politiques de restauration écologique et de prévention des dommages environnementaux. Cette analyse élargit la portée de la réflexion sur la RSE en y intégrant une dimension environnementale forte.

Utilité

L'étude menée par Mamudu et al. (2021) a une grande utilité à plusieurs niveaux, tant pour la recherche académique que pour les acteurs économiques, les décideurs politiques et les communautés concernées. Son importance se manifeste à travers plusieurs dimensions.

- *Meilleure compréhension des limites des politiques RSE* : l'étude permet d'identifier les failles des initiatives de RSE dans le secteur pétrolier nigérian. Elle met en évidence l'écart entre les engagements affichés par les compagnies pétrolières et l'impact réel de leurs actions sur les populations locales.
- *Outil d'aide à la décision pour les gouvernements et les régulateurs* : Un des apports importants de cette recherche est la mise en lumière du rôle insuffisant du gouvernement nigérian dans la régulation et le suivi des initiatives de RSE. En identifiant les faiblesses du cadre réglementaire actuel, l'étude offre des pistes pour améliorer les politiques publiques et imposer des obligations plus strictes aux compagnies pétrolières.
- *Contribution au débat sur le développement durable* : L'étude enrichit la réflexion sur le lien entre développement économique et durabilité. En montrant que les initiatives de RSE ne suffisent pas à compenser les effets négatifs de l'exploitation pétrolière, elle souligne la nécessité d'une approche plus intégrée, combinant engagement des entreprises, action gouvernementale et implication des populations locales.
- *Éclairage sur les tensions sociales et les conflits liés à l'exploitation pétrolière* : Le Delta du Niger est

une région marquée par des conflits récurrents entre les compagnies pétrolières et les populations locales. Cette étude montre comment une mauvaise gestion de la RSE peut exacerber ces tensions et conduire à des actions de sabotage, de violence et d'instabilité sociales.

Critique

Bien que l'étude apporte une contribution précieuse à la compréhension de la RSE dans l'industrie pétrolière nigériane, elle décèle des lacunes en termes de méthodologie, de portée et d'analyse. L'une des principales limites de cette étude est qu'elle repose essentiellement sur une description des tendances en matière de RSE sans fournir une analyse quantitative approfondie. L'étude ne quantifie pas systématiquement l'impact des failles politiques de RSE et des tensions que ces politiques engendrent.

Il y a aussi le fait que l'étude, bien qu'elle mentionne plusieurs entreprises pétrolières opérant au Nigeria, elle ne développe pas en profondeur des études de cas spécifiquement permettant de comparer les stratégies de RSE mises en place par chaque compagnie. Par exemple, une analyse comparative plus détaillée des actions de Shell, ExxonMobil et Total aurait permis de mieux comprendre les différences d'approche et leur efficacité respective.

Référence

Mamudu, A., Mamudu, A., Elehinafe, F., & Damilola, A. (2021). Recent trends in corporate social responsibilities in Nigeria-A case study of major oil firms in the Niger delta region. *Scientific African*, 13, e00928. <https://doi.org/10.1016/j.sciaf.2021.e00928>

- *Résumé critique 4 – Par Jeannart Stevy Dibala Pambou*

Basu, P. K., et al. (2015). Mining operations and corporate social responsibility: A case study of a large gold mine in regional Australia. *The Extractive Industries and Society*, 2(3), 531-539.
<https://doi.org/10.1016/j.exis.2015.03.002>

Par Jeannart Stevy Dibala Pambou

Question

L'article de Basu et al. (2015) ne pose pas une question directe, mais soulève indirectement la question cruciale de savoir comment les entreprises minières peuvent intégrer efficacement la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans leurs opérations tout en répondant aux attentes économiques et sociales des communautés locales. Dans un secteur souvent critiqué pour ses impacts négatifs, cet article scrute les avenues par lesquelles une entreprise peut harmoniser les impératifs commerciaux avec les obligations envers les parties prenantes locales, en particulier dans le contexte australien où le secteur minier joue un rôle économique majeur.

Réponse

L'article révèle que Newcrest Mining Limited a réussi à intégrer la RSE dans ses opérations en établissant des relations solides et constructives avec les communautés locales de la région centrale de l'Ouest de la Nouvelle-Galles du Sud. Face à la croissance rapide de l'industrie minière australienne, alimentée par la demande internationale (Measham et al., 2013), et aux préoccupations croissantes concernant le décalage entre la richesse générée par l'industrie et les bénéfices pour les communautés locales, Newcrest a opté pour une approche proactive. Dès ses débuts, l'entreprise a mis en place plusieurs initiatives visant à engager les parties prenantes locales, notamment en développant des programmes éducatifs, en organisant des consultations avec les agriculteurs locaux, et en ouvrant ses sites miniers au public pour des visites éducatives. Ces actions ont non seulement permis d'atténuer les impacts négatifs potentiels de ses opérations, mais ont également contribué à renforcer la confiance et la collaboration avec la communauté, positionnant Newcrest comme un acteur socialement responsable et respecté.

Argumentaire

L'argumentation de l'article repose sur une méthodologie qualitative rigoureuse, utilisant un cadre PESTEL modifié pour analyser les impacts politiques, économiques et sociaux des activités minières de Newcrest. Les auteurs ont collecté des données à travers des entretiens avec des acteurs clés, dont des politiciens, des

membres des conseils municipaux et des gestionnaires de l'entreprise, ainsi que par une analyse de contenu des rapports médiatiques locaux (Boos et Tarnai, 1999). Ce cadre analytique a permis une évaluation minutieuse des dimensions politiques, économiques et sociales inhérentes aux opérations minières.

Les résultats de l'analyse montrent que, politiquement, Newcrest a su cultiver des relations solides avec les autorités locales, facilitant ainsi l'acceptation de ses initiatives de RSE. Sur le plan économique, l'entreprise a apporté une contribution significative à la diversification et à la croissance de l'économie locale, notamment par la création d'emplois et le soutien au développement des infrastructures. Socialement, Newcrest a mis un accent particulier sur l'amélioration de la qualité de vie des résidents, s'engageant activement dans des événements communautaires et veillant à ce que ses employés adoptent des comportements éthiques et responsables. Cette approche holistique témoigne de l'engagement de l'entreprise envers le bien-être des communautés qu'elle impacte.

Dans la discussion, les auteurs soulignent l'importance de l'engagement actif et participatif avec les communautés locales pour le succès des initiatives de RSE. En conclusion, ils notent que bien que l'étude soit limitée à une région spécifique, les enseignements tirés peuvent être extrapolés à d'autres contextes géographiques. Ils insistent sur la nécessité d'adopter une approche contextuelle et individualisée pour évaluer les impacts de la RSE, reconnaissant ainsi la diversité des réalités locales et l'importance d'une adaptation stratégique aux spécificités de chaque environnement.

Contribution

L'article apporte plusieurs contributions significatives à la compréhension des relations entre les entreprises minières et les communautés locales. En premier lieu, il fournit une analyse contextuelle approfondie, mettant en lumière l'importance d'établir des relations constructives pour obtenir des résultats économiques positifs. Cette approche souligne comment une entreprise peut s'engager de manière significative avec les communautés locales, favorisant ainsi un développement durable. Deuxièmement, l'article innove en adaptant le cadre PESTEL pour évaluer les impacts politiques, économiques et sociaux des opérations minières. Cette méthode offre un modèle analytique qui peut être transposé à d'autres recherches similaires, enrichissant ainsi la littérature sur la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur extractif. Enfin, en se concentrant sur une étude de cas spécifique, l'article permet d'acquérir une compréhension approfondie des dynamiques locales propres à la région de Central West en Australie, fournissant ainsi des enseignements

précieux qui peuvent être adaptés à d'autres contextes géographiques et industriels.

Utilité

L'article se révèle particulièrement précieux pour les chercheurs, les décideurs politiques et les praticiens de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Il démontre comment les stratégies d'engagement communautaire peuvent être mises en œuvre efficacement par les entreprises minières pour améliorer leur perception en tant que citoyens corporatifs responsables. En fournissant un cadre analytique et des exemples concrets de pratiques réussies, l'article sert de guide pour d'autres entreprises cherchant à améliorer leurs relations avec les communautés locales. De plus, les enseignements tirés de cette étude peuvent influencer les politiques publiques relatives au développement durable, en incitant les autorités et les entreprises à collaborer afin de maximiser les bénéfices économiques et sociaux tout en atténuant les impacts environnementaux négatifs. L'approche contextuelle et individualisée présentée dans l'article offre également une base solide pour adapter ces stratégies à d'autres régions et secteurs industriels, contribuant ainsi à un développement économique plus équilibré et inclusif.

Critique

L'article offre une analyse précieuse des relations entre Newcrest Mining Limited et les communautés locales, mais il présente des limites notables dans le contexte plus large des crises climatiques et des préoccupations environnementales actuelles. Bien que l'étude mette en lumière les efforts de RSE déployés par l'entreprise, elle semble accorder une attention insuffisante aux impacts environnementaux des opérations minières, un aspect crucial à une époque où la durabilité écologique est au cœur des débats mondiaux. La crise climatique exige que les entreprises aillent au-delà des engagements sociaux pour intégrer des pratiques concrètes de réduction des émissions de carbone et de protection de l'environnement. En se concentrant principalement sur les relations économiques et sociales, l'article passe à côté de l'opportunité d'explorer comment le secteur minier peut contribuer à des solutions durables face aux défis environnementaux. Pour renforcer la pertinence et l'utilité de ses conclusions, il serait essentiel d'inclure une évaluation rigoureuse des stratégies environnementales de Newcrest, en scrutant notamment leur conformité aux normes internationales de durabilité et leur impact sur la biodiversité locale. Ainsi, l'article pourrait offrir une perspective plus holistique et pertinente dans le cadre des efforts mondiaux visant à atténuer les effets du changement climatique, tout en soulignant le rôle potentiel des entreprises minières dans la promotion d'un avenir durable.

Références

- Basu, P. K., et al. (2015). Mining operations and corporate social responsibility: A case study of a large gold mine in regional Australia. *The Extractive Industries and Society*, 2(3), 531-539. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2015.03.002>
- Boos, W., et Tarnai, C. (1999). Content analysis in emporia social research. *Journal of Educational Research*, 31, 659-671.
- Measham, T. G., et al. (2013). An expanded role for the mining sector in Australian society? *Rural Society*, 22(2), 184-194. <https://doi.org/10.5172/rsj.2013.22.2.184>

- *Résumé critique 5 – Par Michael Bilukidi*

Tchotourian, Ivan et Langenfeld, Alexis. (2020). « Critiques de la doctrine du forum non conveniens » dans *Forum non conveniens, une impasse pour la responsabilité sociale des entreprises?* Québec: Les Presses de l'Université Laval, pp. 99-118.

Par Michael Bilukidi

Introduction

Principe de droit international privé, la doctrine du *forum non conveniens*, permet aux tribunaux d'un pays de refuser d'exercer leur compétence sur une affaire lorsqu'ils estiment qu'un autre tribunal est mieux placé pour la juger. Ce principe, émergé en Écosse entre le XVII^e et le XVIII^e siècle et codifié au code civil du Québec en 1994, est souvent invoqué dans les pays de la *common law* par les entreprises multinationales pour éviter d'être poursuivies dans les pays du Nord, où elles ont leur siège, et forcer les litiges à être jugés dans les pays du Sud, où elles opèrent, mais où l'accès à la justice est souvent plus difficile pour les victimes.

Ivan Tchotourian, professeur, et Alexis Langenfeld, doctorant, tous deux de la Faculté de droit de l'Université Laval, critique l'usage de ce principe au chapitre 1 du titre III de leur ouvrage intitulé *Forum non conveniens, une impasse pour la responsabilité sociale des entreprises ?* les deux auteurs s'attachent à démontrer que la doctrine du forum non conveniens, étant « à la croisée des chemins, - avec d'un côté, l'activisme judiciaire en protection des droits de la personne et, de l'autre, l'impunité des grandes entreprises accentuée par le recours abusif au *forum non conveniens*, - constitue « une véritable barrière à la responsabilisation des entreprises multinationales.

Question

Les auteurs posent la question de savoir dans quelle mesure la doctrine du forum non conveniens constitue un obstacle systémique à la responsabilisation des entreprises multinationales en matière de droits humains et de responsabilité sociale des entreprises. Ils s'interrogent sur la manière dont cette doctrine affecte l'accès à la justice pour les victimes de violations des droits fondamentaux et examinent les justifications traditionnelles avancées pour son maintien.

Réponse

Tchotourian et Langenfeld démontrent que le *forum non conveniens* est une doctrine juridique qui

empêche les victimes de violations des droits humains commises par des entreprises multinationales d'obtenir justice dans les pays d'origine de ces entreprises. Selon eux, « *Alors qu'à sa naissance, le but du forum non conveniens était d'éviter l'injustice, cette doctrine permet aujourd'hui de la créer* » (p. 118), cette doctrine sert davantage les stratégies d'évasion judiciaire des grandes entreprises qu'un réel objectif d'efficacité judiciaire.

Les auteurs démontrent que les affaires renvoyées vers les pays hôtes sont très rarement réintroduites et encore plus rarement jugées. Les justifications classiques avancées pour le maintien de cette doctrine, comme la courtoisie internationale, la rationalisation judiciaire ou encore la lutte contre le forum shopping, sont analysées et déconstruites, révélant leur faible pertinence face à la réalité de l'impunité des entreprises.

Argumentaire

Les auteurs organisent leur argumentaire autour de plusieurs critiques majeures. D'abord, ils expliquent comment les entreprises multinationales utilisent le *forum non conveniens* pour déplacer stratégiquement les litiges vers des juridictions où elles courent moins de risques de condamnation, une pratique qu'ils qualifient de « reverse forum shopping ». L'application du *forum non conveniens* contre le « forum shopping » vise plus à condamner le demandeur que le défendeur, alors que ce dernier profite aussi du forum shopping « reverse forum shopping » en cherchant à obtenir le renvoi du litige vers un autre for qui lui serait plus favorable.

Ensuite, ils montrent que les victimes, souvent issues de pays en développement, ne disposent pas des ressources et du cadre juridique nécessaires pour réintroduire leurs plaintes dans leurs pays d'origine. Cette situation crée une asymétrie de pouvoir entre les entreprises et les plaignants et se traduit par un taux infime de poursuites effectives contre les entreprises responsables. De plus, la doctrine du *forum non conveniens* met en balance deux objectifs qui se révèlent finalement contradictoires : l'accès à la justice (commandant de s'arroger le litige) et l'efficacité de la justice (commandant de renvoyer le litige). Les facteurs touchant à l'efficacité de la justice (localisation des faits, des preuves, des témoins, etc.) sont évalués de manière objective et vont systématiquement être favorables au renvoi d'un litige dans son for naturel. De son côté et en l'absence de dispositions correctives spéciales, le risque d'injustice fait l'objet d'une évaluation biaisée et non objective. *La doctrine du forum non conveniens apparaît en effet être non seulement un obstacle à une responsabilisation justifiée des grandes entreprises, mais encore contraire aux objectifs du droit*

(p.118).

Les auteurs s'attaquent également aux arguments traditionnels justifiant cette doctrine. Ils soulignent que la prétention selon laquelle le *forum non conveniens* prévient la congestion des tribunaux est exagérée, les litiges transnationaux étant relativement rares. Ils critiquent également l'argument des difficultés d'obtention des preuves, qui ne justifie plus une délocalisation des litiges à l'ère de la digitalisation et de la coopération judiciaire internationale.

Aujourd'hui, précisent-ils, cette doctrine peut être accusée d'obsolescence. En effet, celle-ci n'aurait pas évolué avec son temps en ne s'adaptant ni à la mondialisation, ni à la globalisation. Ce qui a pu apparaître autrefois complexe le devient de moins en moins, car l'entraide entre pays au niveau des preuves s'est concrétisée dans des conventions internationales. Par ailleurs, la technologie (notamment Internet) facilite la circulation des preuves et des dossiers. De même, la baisse du coût des transports aériens facilite les témoignages devant les cours, tout comme la simplification du travail à distance grâce aux technologies qui permettent à certains travailleurs de se déplacer. Juger les entreprises multinationales dans les pays sièges est donc aujourd'hui tout à fait possible. (p.112) De même, l'application de la courtoisie internationale conduit plutôt « à rejeter la doctrine du forum non conveniens », si l'on accepte que la courtoisie « positive » signifie d'assurer l'accès à la justice aux ressortissants d'un pays tiers.

Enfin, les auteurs mettent en avant des alternatives à cette doctrine, notamment à travers l'évolution jurisprudentielle au Canada et au Royaume-Uni, qui tend à limiter son application dans les affaires de violations des droits humains. Ils plaident pour une approche similaire à celle adoptée en Australie, où il appartient au défendeur de prouver que le tribunal saisi est clairement inapproprié, inversant ainsi la charge de la preuve.

Contribution

Ce chapitre constitue une contribution importante à la critique des mécanismes qui entravent l'accès à la justice des victimes des abus des entreprises multinationales. Il s'inscrit dans un courant de recherche qui milite pour une responsabilisation accrue des entreprises et une réforme du cadre juridique qui leur permet d'échapper à leurs obligations. L'apport de cet ouvrage est particulièrement pertinent dans le contexte actuel de la mondialisation, où les entreprises opèrent à une échelle transnationale tout en exploitant les disparités juridiques entre les différentes juridictions.

Utilité

L'analyse des auteurs est particulièrement utile pour les chercheurs et praticiens du droit, du commerce durable, les ONG de défense des droits humains et les décideurs politiques soucieux de réformer le cadre juridique existant. Elle met en lumière l'urgente nécessité de limiter l'usage abusif du *forum non conveniens* et propose des solutions inspirées de réformes récentes adoptées dans certains pays notamment en France avec la loi sur le devoir de vigilance. L'étude permet également d'approfondir la réflexion sur l'extraterritorialité des obligations des entreprises et sur les moyens de garantir un accès effectif à la justice pour les victimes des abus transnationaux.

Références

- Tchotourian, I. et Langenfeld, A. (2020). *Forum non conveniens, une impasse pour la responsabilité sociale des entreprises?* Québec: Les Presses de l'Université Laval.
- Guillemard, S. et Tête, M. (2012). Le forum non conveniens au Québec, une vingtaine d'années plus tard: encore quelques questions non résolues. *Revue québécoise de droit international*, 25(1), 175-188.
- Skinner, G., McCorquodale, R., et De Schutter, O. (2013). *The third pillar: access to judicial remedies for human rights violations by transnational business*, Rapport, International Corporate Accountability Roundtable.

- **Résumé critique 6 – Marlene Moreno Rabanal**

Kolomiets, O. (2021). Responsabilité sociale des compagnies minières et Peuples autochtones de la Tchoukotka. *Études Inuit Studies*, 45(1-2), 365–392

Par Marlene Moreno Rabanal

Contexte

L’auteure part du constat que l’exploitation des ressources naturelles en Tchoukotka, région autonome russe, se déroule dans un contexte géopolitique et socio-économique complexe. Cette région arctique, fragile sur le plan environnemental abrite sept peuples autochtones dont les cultures et les modes de vie traditionnels sont menacés par le développement économique. L’histoire de la Tchoukotka, marquée par l’exploitation coloniale, la collectivisation forcée et une transition difficile vers l’économie de marché, a créé des rapports de force inégaux entre les intérêts économiques des multinationales minières et les droits des populations autochtones, concernant notamment leurs droits fonciers et leur autodétermination. L’étude se positionne ainsi au cœur du débat international sur les impacts socio-environnementaux de l’extraction minière en Arctique, un enjeu croissant face au changement climatique et aux pressions économiques mondiales.

Question

Face à ce constat, l’auteure se demande comment les politiques de responsabilité sociale des entreprises déclarées par les compagnies minières opérant en Tchoukotka se traduisent-elles en pratique, et comment ces pratiques sont-elles perçues et vécues par les populations autochtones de la région.

L’étude vise à analyser l’interaction des compagnies extractives avec la population autochtone de Tchoukotka et leur expérience de mise en place de programmes sociaux.

Plus précisément, l’étude vise à étudier : 1) les principaux modèles de collaboration des compagnies industrielles et des Autochtones de Tchoukotka ; 2) les principales préoccupations des populations locales quant à l’intensification de l’aménagement industriel de la région ; 3) les actions concertées des communautés autochtones et des représentants miniers à partir des problèmes identifiés, en mettant l’accent sur les perspectives relationnelles de partenariat à long terme entre les Autochtones et les compagnies minières de la Tchoukotka.

Réponse

L'argumentaire central de l'article est que la responsabilité sociale des compagnies minières en Tchoukotka est une réalité complexe et contrastée. Si les relations se sont améliorées par rapport aux années 1990 (développement de l'accord de coopération avec l'Association des peuples autochtones), elles sont loin d'être idéales et soulèvent plusieurs problèmes. Les résultats des données statistiques et des entrevues recueillies auprès des habitants autochtones, représentants d'associations et d'organes des pouvoirs publics, dirigeants et collaborateurs de différentes entreprises de la ville d'Anadyr, des régions de Tchaoun, d'Anadyr, de Bilibino et de Providenia permettent :

1) *de définir et de caractériser les modèles de coopération établis entre les compagnies minières et la population autochtone de la Tchoukotka :*

L'article propose trois modèles de coopération :

- **Modèle régional :** Ce modèle implique de grandes sociétés minières collaborant de manière approfondie avec l'ensemble de la population autochtone de la Tchoukotka. Il se concentre sur une coopération à long terme et des projets communs. Parmi les exemples, l'auteure mentionne l'accord de coopération entre la Compagnie minière et géologique de Tchoukotka et l'Association des peuples autochtones de Tchoukotka, qui a introduit pour la première fois sur le territoire de la Tchoukotka des éléments de gestion commune, tels que la concertation publique, les rapports annuels présentant les activités des sociétés et les suivis écologiques impliquant la participation des habitants de la région.
- **Modèle local :** Ce modèle implique des accords à plus petite échelle entre les sociétés minières et la population autochtone à proximité immédiate d'une opération minière spécifique. La collaboration est souvent davantage axée sur la philanthropie que sur des partenariats à long terme plus vastes. Parmi les exemples, l'auteure mentionne l'apprentissage de la langue maternelle, soutenu financièrement par la Compagnie aurifère Majskoe, ainsi que l'investissement de la compagnie Beringugol dans l'antenne locale de l'Association des peuples autochtones de la Tchoukot.
- **Modèle ponctuel :** Ce modèle s'applique aux entreprises en phase d'exploration ou de développement d'infrastructures, avant le démarrage d'une extraction à grande échelle. C'est le modèle le plus fermé à la communauté locale et celui qui génère le plus souvent de l'incompréhension, voire des conflits de la part des habitants. L'interaction avec les communautés autochtones est souvent limitée et peut ne pas donner lieu à des accords formalisés.

À la lumière de l'analyse des entretiens, des informations dans les réseaux sociaux et les médias, les résultats démontrent que les habitants autochtones de la Tchoukotka préfèrent le modèle régional d'actions concertées.

2) *d'étudier l'opinion publique concernant la réalisation des engagements sociaux proclamés par ces entreprises exploitant le sous-sol*

Les populations locales expriment plusieurs préoccupations clés :

- *Impact sur les modes de vie traditionnels* : La coexistence de l'activité industrielle moderne et des modes de vie traditionnels entraîne des contradictions, exigeant une adaptation à de nouvelles réalités socio-économiques. Cela inclut des préoccupations des habitants autochtones de la Tchoukotka concernant les effets sur les activités économiques traditionnelles, notamment l'élevage de rennes et la chasse aux mammifères marins, qui représentent environ 10 % de la population totale des autochtones.
- *Préoccupations environnementales* : Des préoccupations importantes existent concernant les dommages environnementaux causés par les activités industrielles. Cela inclut les préoccupations des habitants du district de Bilibino concernant le comportement économique des petites coopératives, qui ne répondent pas aux appels à organiser des opérations de surveillance écologique publique dans les lieux d'extraction (la loi en vigueur n'oblige pas les compagnies minières à mettre en place ce type de mesure).
- *Pratiques d'emploi* : Des préoccupations existent quant aux pratiques d'emploi au sein des sociétés minières. Cela inclut les préoccupations des personnes interrogées concernant l'embauche des travailleurs « fly-in-fly-out » (FIFO) par la majorité des coopératives, au détriment des résidents locaux.

3) *de déterminer le niveau d'influence de l'industrie sur le développement des activités économiques traditionnelles et de la culture, en général*

L'auteure met en évidence plusieurs exemples d'actions concertées visant des partenariats à long terme entre les Autochtones et les compagnies minières :

- *Accords au niveau régional* : Les grandes sociétés minières ont conclu des accords de grande envergure avec l'Association des peuples autochtones de la Tchoukotka. Par exemple, l'accord de coopération entre la Compagnie minière et géologique de Tchoukotka et l'Association des peuples autochtones de Tchoukotka, ainsi que l'accord entre les peuples autochtones de la Tchoukotka et la compagnie L'Or du Nord, déjà mentionné plus haut, ont jeté les bases d'une collaboration à long terme sur des initiatives sociales et environnementales. En général, ces accords régionaux incluent des engagements en matière de préservation culturelle, de protection de l'environnement et de création d'emplois pour les communautés locales.

- *Programmes sociaux et financement* : Les entreprises mettent en œuvre divers programmes sociaux, notamment un soutien financier. La création de fonds, comme le Fonds de développement social Kupol, témoigne de leur engagement envers les traditions des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient, y compris les méthodes traditionnelles d'utilisation de l'environnement, la santé publique, l'éducation et l'enseignement, ainsi que le développement durable de l'entrepreneuriat petit et moyen. Trois types de projets sont financés : 1) ceux liés au développement d'activités profitables pour la région à long terme et qui apportent une contribution significative à l'amélioration de la qualité de vie de la population locale ; 2) ceux proposés par des représentants de la population locale et qui promettent de contribuer à la stabilité de la région et au développement du potentiel local ; et 3) ceux qui participent au développement de partenariats entre les obščina et les compagnies industrielles.
- *Dialogue et collaboration* : Il existe des preuves d'un dialogue et d'une collaboration accrues entre les sociétés minières et les communautés autochtones pour répondre aux préoccupations. Cela inclut la création d'organes de collaboration, tels que des tables rondes et des comités, qui impliquent les représentants des communautés locales dans les processus décisionnels liés aux projets miniers. Par exemple, les accords de la Compagnie minière et géologique de Tchoukotka et de la compagnie L'Or du Nord, avec l'Association des peuples autochtones de la Tchoukotka, prévoient que, dans les 30 jours qui suivent la déclaration d'un emploi vacant, les candidatures des collaborateurs qualifiés de la compagnie, des représentants des peuples autochtones du Nord, ainsi que des habitants de Tchoukotka et d'autres entités de la région Fédérale d'Extrême-Orient, soient examinées. Cependant, des défis persistent quant à la coordination efficace de ces efforts dans toutes les opérations minières, notamment en raison de la méfiance générale vis-à-vis du pouvoir, des cadres dirigeants qui représentent les intérêts des peuples autochtones depuis de longues années.

Argumentaire

L'argumentaire de l'article d'Oksana Kolomiets repose sur l'idée que la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans le secteur minier de la Tchoukotka est une réalité complexe, loin d'une simple application de politiques déclarées.

L'article adopte une méthodologie mixte. Entre 2014 et 2019, l'auteure a mené des entretiens thématiques auprès de divers acteurs de la région, notamment des Autochtones, des migrants, des villageois, des citoyens, des employés, des dirigeants d'entreprises et des étudiants. Parallèlement, une enquête a été menée auprès de 40 Autochtones de la Tchoukotka, dans le cadre d'un projet de recherche utilisant un « Modèle du programme d'entretien d'experts », afin d'évaluer la croissance industrielle de la région et les relations qui se sont créées entre les exploitants des sous-sols et la population locale. Les questions portent principalement sur les mécanismes de soutien aux cultures

autochtones face au développement industriel en Tchoukotka, l'état des activités économiques traditionnelles, les défis et les opportunités liés à l'interaction avec les compagnies minières et les impacts potentiels sur les droits et l'autodétermination des peuples autochtones. De plus, l'étude s'appuie sur une variété de documents, incluant des rapports d'activité des compagnies minières, des documents officiels, des publications médiatiques et des publications sur les réseaux sociaux.

La nature des relations entretenues entre les habitants et les compagnies minières de la Tchoukotka s'établit sur la base des critères suivants : 1) l'existence/l'absence de la pratique de relations contractuelles entre les compagnies extractives et les représentants des communautés autochtones ; 2) le respect effectif des clauses de ces contrats conclus ; 3) l'existence/l'absence d'accords économiques avec les représentants des obščina de la Tchoukotka ; 4) les programmes garantissant l'emploi d'Autochtones par les entreprises minières ; et 5) la création et le fonctionnement de commissions associatives, de conseils représentatifs, etc., pouvant participer à la direction des activités des entreprises.

Les résultats révèlent différents modèles d'interaction : des collaborations régionales solides (modèle régional), des accords locaux plus fragiles (modèle local), et des situations ponctuelles (modèle ponctuel). L'auteure démontre que certaines compagnies ont mis en place des programmes sociaux positifs, créant des emplois et soutenant des projets communautaires. Des partenariats à long terme se sont également développés. Cependant, les résultats révèlent des points faibles importants : les modèles locaux sont souvent moins efficaces et inclusifs que les modèles régionaux ; les préoccupations écologiques liées à l'exploitation minière persistent ; et l'emploi des autochtones dans le secteur minier est loin d'être satisfaisant, faute d'intégration suffisante.

L'auteure surligne que les différentes communautés autochtones ont des points de vue divergents sur la responsabilité sociale des entreprises minières. Certaines communautés estiment que les entreprises doivent d'abord s'acquitter de leurs responsabilités envers les habitants des régions rurales ayant un mode de vie traditionnel, et non envers les populations urbaines. Cette distinction est principalement due à une méfiance croissante envers le pouvoir et les dirigeants des entreprises. Les communautés autochtones ont le sentiment que les personnes qui collaborent avec les entreprises minières sont souvent perçues comme des « étrangers » représentant les intérêts des sociétés. En raison de ce manque de confiance, il existe des divergences d'opinions sur l'efficacité des efforts de collaboration. Les communautés de petites localités s'intéressent davantage aux problèmes locaux, alors que les activistes urbains se concentrent sur les problèmes régionaux.

Cependant, l'auteure affirme que les relations des entreprises minières avec la communauté locale se sont intensifiées et sont devenues plus ouvertes, constructives, responsables, projetées sur le long terme ces dernières années

L'auteure conclut que les compagnies minières passeront des modèles ponctuels et locaux à un niveau régional de collaboration avec la communauté locale.

Contribution

L'article apporte une contribution importante à la recherche sur la « responsabilité corporative sociale », dans le contexte arctique. Il fournit une analyse fondée sur des données empiriques (entretiens, enquête, etc.), mettant en évidence les complexités des interactions entre les entreprises et les populations autochtones. Il va au-delà d'une simple déclaration d'engagement et examine les dynamiques de pouvoir, les perceptions des parties prenantes et les conséquences de ces interactions.

Utilité

L'étude est utile pour plusieurs raisons. Elle fournit des informations précieuses pour *les compagnies minières* qui cherchent à améliorer leurs stratégies de « responsabilité corporative sociale » dans des contextes similaires, ce qui peut contribuer au développement durable et respectueux des droits des peuples autochtones dans l'industrie minière. L'analyse qualitative permet de mieux comprendre les aspects souvent négligés des politiques de « responsabilité corporative sociale ». Enfin, cette étude est également utile pour *les responsables politiques et les décideurs* qui cherchent à trouver des solutions pour gérer l'industrie minière et les droits des peuples autochtones de façon durable.

Critique

Malgré ses forces mentionnées plus haut, l'article présente certaines limites :

1. *Le manque d'un cadre théorique explicite en matière de « responsabilité corporative sociale ».* Bien que l'auteure définisse la « responsabilité sociale des entreprises »¹, elle aurait pu utiliser d'un cadre théorique explicite en matière de « responsabilité corporative sociale », ainsi que des notions autochtones telles que la « mémoire paysagère », qui réunit en un seul modèle théorique la culture, l'apprentissage et l'utilisation des savoirs et des connaissances nécessaires aux peuples autochtones. Cela pourrait contribuer à enrichir l'analyse présentée dans cette étude.
2. *L'absence de détails méthodologiques précis*, notamment la méthode de recrutement des participants, les techniques d'analyse des données et les mesures prises pour assurer la crédibilité et la validité de la recherche.
3. *Une focalisation sur les entreprises minières.* L'étude se concentre principalement sur les impacts des compagnies minières, en accordant moins d'attention à la perspective de l'État ou à l'influence des facteurs structurels, tels que les lois et les réglementations.

¹ L'auteure définit la « *Responsabilité corporative sociale* » comme suit : « nous entendons les apports volontaires des compagnies dans le développement social, économique et écologique du territoire sur lequel se déroule leur activité » (p. 369).

4. *Les aspects éthiques ne sont pas directement abordés.* L'étude aurait pu approfondir les questions d'équité pour examiner comment les effets du changement climatique sont répartis et comment les réponses et solutions seront conçues. Rappelons que tout le monde ne sera pas touché de la même manière, que chacun n'a pas les mêmes ressources pour gérer les conséquences et s'y adapter, et que tout le monde n'a pas une voix qui porte.

Références

- Amelot, A., & Cairninfo. (2021). *La nouvelle politique arctique de l'Union vers une approche de plus en plus géopolitique*. Agence française de développement.
- Brelet, C., & Lévy, N. (2010). *Développement durable de la région arctique face au changement climatique : défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs*. Éditions UNESCO.